Image not found or type unknown

Pacs, testament et héritiers réservataires

Par **myosotis**, le **28/04/2008** à **16:59**

Je n'ai pas d'enfant. Mes parents les plus proches sont: ma mère, ma soeur et
ma nièce.
Sont-ils des héritiers réservataires?
Si 'oui' , quelle part de mes biens leur sera obligatoirement attribuée au cas où je rédigerais un testament en faveur de ma compagne avec laquelle je suis 'PACSé'?
Si 'non', puis-je, par testament, léguer la totalité de mes biens à ma compagne?
Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **28/04/2008** à **17:54**

Bonsoir,
Si vous rédigez un testament, votre amie peut bénéficier de l'intégralité de votre patrimoine, mais vos parents bénéficient quand même d'un droit de retour sur les bien qu'ils vous auraient transmis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés